

**Agence nationale du  
médicament vétérinaire**

## **CEVAC Chlamydia – Ch. abortus - Ovins**

### **Rupture d'approvisionnement**

**Date d'actualisation : 10/06/2024**

<b>Nom du médicament vétérinaire</b>	<b>CEVAC CHLAMYDIA</b>
<b>Laboratoire exploitant</b>	CEVA SANTE ANIMALE 10 avenue de la Ballastière 33500 LIBOURNE
<b>Date de la rupture</b>	01/05/2024
<b>Principe actif</b>	Chlamydophila abortus (Chlamydia psittaci, variété ovis), souche thermosensible 1B ≥ 10 <sup>5</sup> Unités Formant Inclusion.
<b>Indications</b>	Chez les brebis, immunisation active contre la chlamydiose abortive.
<b>Motif de la rupture</b>	Retard de production.
<b>Date prévisionnelle de remise à disposition</b>	Fin juin 2024.
<b>Observations particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• OVILIS Chlamydia, disposant d'une même substance active et d'une même indication est en rupture concomitante en cascade (voir fiche spécifique).</li><li>• INMEVA suspension injectable à souches inactivées (Chlamydia abortus, souche inactivée A22 et Salmonella enterica subsp. enterica serovar Abortusovis, souche inactivée Sao), est une alternative disponible pour une immunisation active visant à réduire les signes cliniques (avortement, mortinatalité, mortalité néonatale précoce et hyperthermie) causés par Chlamydia abortus, mais aussi les avortements causés par Salmonella abortusovis et à réduire l'excrétion des deux agents pathogènes par les animaux infectés. Toutefois, pour la primovaccination les animaux doivent recevoir 2 doses espacées de 3 semaines, la première au moins 5 semaines avant accouplement ou insémination artificielle.</li></ul>